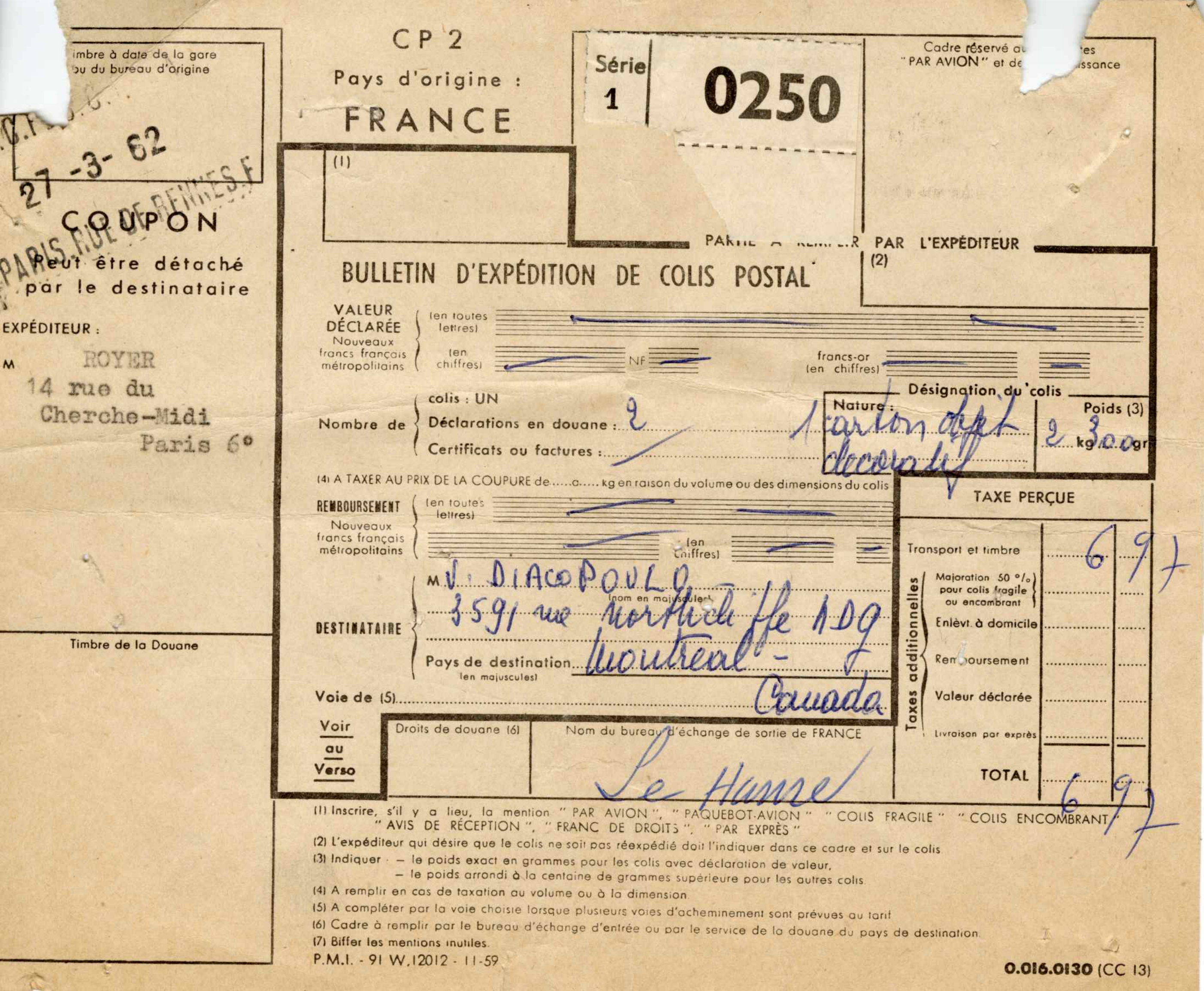


[T]imbre à date de la gare [o]u du bureau d'origine

27 -3- 62

PARIS RUE DE RENNES F

COUPON

Peut être détaché par le destinataire

EXPÉDITEUR :

M ROYER
14 rue du
Cherche-Midi
Paris 6°

Timbre de la Douane

CP 2

Pays d'origine :

FRANCE

Série 1 | 0250

Cadre réservé au[x] [...]es "PAR AVION" et de[...] [...]ssance

(1)

PARTIE A REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

(2)

BULLETIN D'EXPÉDITION DE COLIS POSTAL

VALEUR DÉCLARÉE Nouveaux francs français métropolitains (en toutes lettres) —— (en chiffres) —— NF —— francs-or (en chiffres) ——

Nombre de colis : UN
Déclarations en douane : 2
Certificats ou factures : —

Désignation du colis
Nature : 1 carton objet décoratif
Poids (3) 2 kg 300 gr

(4) A TAXER AU PRIX DE LA COUPURE de ...... a ...... kg en raison du volume ou des dimensions du colis

REMBOURSEMENT Nouveaux francs français métropolitains (en toutes lettres) —— (en chiffres) ——

DESTINATAIRE
M. V. DIACOPOULO (nom en majuscules)
3591 rue Northcliffe 109
Pays de destination (en majuscules) Montreal - Canada

Voie de (5) ......

Voir au Verso

Droits de douane (6)

Nom du bureau d'échange de sortie de FRANCE: Le Havre

TAXE PERÇUE

Taxes additionnelles		
Transport et timbre	6	97
Majoration 50 °/° pour colis fragile ou encombrant		
Enlèvt. à domicile		
Remboursement		
Valeur déclarée		
Livraison par exprès		
TOTAL	6	97

(1) Inscrire, s'il y a lieu, la mention "PAR AVION", "PAQUEBOT-AVION" "COLIS FRAGILE" "COLIS ENCOMBRANT" "AVIS DE RÉCEPTION", "FRANC DE DROITS", "PAR EXPRÈS"
(2) L'expéditeur qui désire que le colis ne soit pas réexpédié doit l'indiquer dans ce cadre et sur le colis
(3) Indiquer : — le poids exact en grammes pour les colis avec déclaration de valeur,
— le poids arrondi à la centaine de grammes supérieure pour les autres colis.
(4) A remplir en cas de taxation au volume ou à la dimension.
(5) A compléter par la voie choisie lorsque plusieurs voies d'acheminement sont prévues au tarif
(6) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.
(7) Biffer les mentions inutiles.

P.M.I. - 91 W.12012 - 11-59

0.016.0130 (CC 13)

INSTRUCTIONS A DONNER PAR L'EXPÉDITEUR

L'expéditeur est tenu d'indiquer, dans le cadre ci-dessous et sur le colis, la manière dont ce dernier doit être traité en cas de non-livraison. Les instructions ci-après sont seules admises. Elles doivent être données en soulignant et, s'il y a lieu, en complétant le texte imprimé.

LES COLIS POUR LESQUELS L'EXPÉDITEUR N'A PAS DONNÉ D'INSTRUCTIONS SONT RENVOYÉS SANS AVIS.

Si la livraison du colis décrit au recto du présent bulletin ne peut avoir lieu, je demande :

a) qu un avis de non-livraison me soit envoyé.,

b) ~~que l'avis de non-livraison soit adressé à~~ (1) Royer - 14 rue du Cherche Midi - Paris

c) ~~que le colis soit renvoyé à l'origine immédiatement par~~ (2) { ~~voie de surface~~ ; (4) / ~~voie aérienne~~ ; (4)

d) que le colis soit ~~renvoyé à l'origine par~~ (2) { voie ~~de surface~~ / ~~voie aérienne~~ } ~~à l'expiration d'un délai de~~ .... ~~jours~~ (4) 60

e) ~~que le colis soit livré ou réexpédié par~~ (2) { ~~voie de surface~~ / ~~voie aérienne~~ } à (3) ....

....

f) ~~que le colis soit réexpédié par~~ (2) { ~~voie de surface~~ / ~~voie aérienne~~ } ~~aux fins de livraison au destinataire primitif~~ ; (4)

g) ~~que le colis soit vendu à mes risques et périls~~ ;

h) ~~que le colis soit traité comme abandonné~~.

Signature de l'expéditeur

C. Royer

(1) Indiquer le nom et l'adresse d'une tierce personne dans le pays de destination.
(2) Rayer la mention inutile.
(3) Indiquer le nom et l'adresse du nouveau destinataire et mentionner éventuellement si le colis doit être livré sans perception du montant du remboursement ou contre paiement d'une somme inférieure à la somme primitive
(4) L'expéditeur s'engage à payer les frais exigibles pour toute nouvelle transmission, ainsi que les autres frais mis en compte par les Administrations intéressées.

RÉCÉPISSÉ POUR LE DESTINATAIRE

Le soussigné déclare avoir reçu le colis désigné au recto de ce bulletin.

A ...., le .... 19...... Signature :